

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 05 février 2026

DCC202612 Plan Local d'Urbanisme intercommunal – avenant n° 1 au marché du 30 octobre 2023 passé avec Initiative AD

Le cinq février deux mille vingt-six à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (40)

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Gérard DEVOILLE, Antoine TRUSSARDI, Marie-Alyette JACQUES, Benjamin FAIVRE, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Christophe FOURNOT, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Mickaël MUHLEMATTER, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (10)

Hervé CHAMAGNE à Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE à Antoine TRUSSARDI, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, David BALAUD à Raymond BILQUEZ, Édith LUCIEN à Cyril FROIDEVAUX, Laurence COURTOY à Gérard COULIN, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Pierre DUCHANOY à Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ à Sophie TARAN, Marie-Pierre DUPRÉ à Laurent TARD.

Absents non excusés (2)

Luc GONDELBERG, Denis CLÉAU.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché initial relatif à l'élaboration du PLUi et à ses prestations optionnelles, prévoyant une durée du marché limitée à 24 mois et une approbation du PLUi fixée au 25 septembre 2025 ;

Considérant que ce marché ne prévoyait pas la réalisation des dossiers d'abrogation des cartes communales ;

Considérant l'intégration des délais liés aux études des Périmètres Délimités des Abords lors de l'enquête publique ainsi que la nécessité de procéder à un nouvel arrêt du PLUi à la suite d'avis défavorables de communes ;

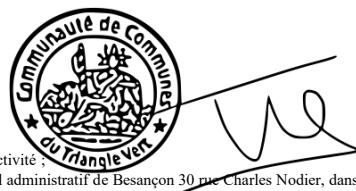
Considérant que six communes de la CCTV disposent de cartes communales dont l'abrogation est obligatoire et doit être soumise à enquête publique de manière conjointe avec celle du PLUi ;

En conséquence, le Président propose de valider l'avenant n° 1 qui a pour objet :

- la modification de la durée du marché et la date d'approbation du PLUi ; le marché prendra ainsi fin le 26 mars 2026 après les dernières mesures de publicité et le contrôle de légalité ;
- un complément des tranches optionnelles avec l'ajout de la prestation « dossier d'abrogation des cartes communales » non inscrit à l'acte d'engagement ni aux pièces du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

Fait à SAULX, le 05 février 2026
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état